

Nations Unies

Forum : Conseil économique et social

Question : Quelles propositions face aux défis que représente l'I.A. pour le monde du travail ?

Délégation : Canada

---

Préambule :

- Rappelant que l'intelligence artificielle (IA) représente un levier majeur pour l'innovation, la croissance économique et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, tout en posant des défis importants en matière d'emploi, de formation et de sécurité des données,
- Considérant que l'essor de l'IA, bien qu'il offre des perspectives de réduction des inégalités et d'optimisation des processus industriels et administratifs, peut également accentuer le fossé entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, et entre pays développés et en développement,
- Soulignant les risques liés à l'automatisation des tâches, à la protection des données personnelles ainsi qu'aux enjeux de cybersécurité,
- Conscients de l'importance d'une gouvernance internationale renforcée et de la coopération multilatérale pour encadrer l'évolution rapide de l'IA, comme en témoigne la résolution du CES du 11 mars 2024 sur les opportunités et défis de l'IA,

- Affirmant que le respect des droits humains et la promotion de l'inclusion sociale doivent être au cœur de toute stratégie de développement technologique,

- Reconnaisant les bouleversements profonds que l'intelligence artificielle entraîne dans le monde du travail, notamment dans la redéfinition des compétences et l'émergence de nouveaux métiers,

---

Résolution :

1. Encourage les États membres à élaborer et mettre en œuvre des cadres législatifs et réglementaires adaptés, garantissant une utilisation de l'IA qui respecte les droits fondamentaux, protège la vie privée et assure la sécurité des données ;

2. Appelle à la création de partenariats entre gouvernements, entreprises et institutions académiques pour promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'IA, tout en veillant à la formation continue des travailleurs pour une meilleure adaptation aux mutations du marché du travail ;

3. Recommande la mise en place de programmes de formation professionnelle et de reconversion afin de prévenir la disparition de certains emplois et de réduire les inégalités entre travailleurs qualifiés et non qualifiés ;

4. Propose la création d'un comité d'experts international, chargé d'évaluer régulièrement les impacts socio-économiques et éthiques de l'IA, et de formuler des

recommandations pour une régulation harmonisée à l'échelle mondiale ;

5. Soutient l'intégration de mesures incitatives visant à renforcer la compétitivité des PME dans l'adoption des technologies d'IA, tout en assurant un accès équitable aux innovations pour tous les acteurs économiques ;

6. Souligne l'importance de la coopération internationale dans l'échange des meilleures pratiques et dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour un développement durable et inclusif, telles que des plateformes d'éducation numérique ouvertes, des outils d'IA éthiques pour le recrutement équitable, ou des incubateurs technologiques en milieu rural ;

7. Invite les États membres à intégrer des principes d'éthique et de justice sociale dans le développement des systèmes d'IA, en veillant à leur accessibilité pour les personnes marginalisées.

---

Adoptée le 02/02/2025, par le Conseil économique et social - Représentation du Canada.